



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Note pour l'élaboration du bilan de la phase d'émergence

Appel à projets « Emergence collectifs 30 000 » en Pays de la Loire

Accompagnement de groupes d'agriculteurs dans la transition
vers l'agro-écologie à bas niveau de produits phytosanitaires

Ce document constitue la pièce pour paiement demandée par l'agence de l'eau afin de solder le dossier de financement des missions d'animation.

Il rend compte des activités d'animation visant à faire émerger un « groupe 30 000 ». Au terme de cette phase d'émergence, le groupe doit être en capacité de déposer un projet de groupe 30 000 l'année suivante et de répondre aux objectifs suivants :

- atteindre l'objectif de réduire l'utilisation de produits phytos,
- diffuser au-delà du groupe les techniques et systèmes économes et performants éprouvés,
- participer aux échanges de pratiques au sein du groupe et avec les autres groupes.

La phase d'émergence est financée sur une période maximum d'un an à compter de la date de la lettre d'autorisation de démarrage de l'agence de l'eau.

1 Rapport technique et financier de réalisation du programme

L'établissement de ce bilan doit permettre de :

- réaliser une synthèse détaillée des diagnostics d'exploitation,
- vérifier la conformité des actions réalisées au regard du plan d'action établi lors dans la demande,
- détailler les actions conduites pendant la phase d'émergence,
- justifier des montants engagés pour l'animation et les frais directs,
- identifier les pistes d'amélioration en termes de réduction d'usage et d'impact des PPP.

Le rapport technique et financier de réalisation du programme est rédigé par le porteur de projet.

Ce bilan, peut par ailleurs être un outil de communication vis-à-vis des partenaires locaux pour valoriser le travail effectué et améliorer la visibilité du plan Ecophyto.

2 Méthodologie de réalisation

Pour la réalisation du rapport, il est recommandé :

- d'anticiper sa réalisation pour assurer le dépôt du dossier 30 000 dans le calendrier de l'AAP annuel,
- d'établir ce rapport en s'appuyant sur le ressenti et les enseignements tirés de l'expérience des exploitants agricoles impliqués dans le projet,
- de mettre en perspective les leviers et facteurs permettant de réduire l'usage et l'impact des PPP.

3 Trame-type du rapport technique et financier de réalisation du programme

Pour rendre compte de la mise en œuvre des actions du groupe, il est proposé l'architecture suivante :

1. Présentation du groupe et rappel du projet.
2. Présentation des actions mises en œuvre durant l'année d'émergence.
3. Actions de diffusion envisagées.
4. Budget et financement.

3.1 Présentation du groupe et rappel du projet

Un bref rappel du contexte général (1 page maxi) permet aux lecteurs de visualiser rapidement les principales informations concernant le projet :

- la présentation rapide du projet,
- les objectifs initiaux,
- les actions envisagées pour la constitution du groupe.

3.2 Présentation des actions mises en œuvre

Le rédacteur s'attachera à mettre en avant les facteurs favorables ou les freins qui ont permis ou contraint la constitution d'un futur groupe 30 000.

L'objectif de cette partie est de pouvoir mettre en avant les dynamiques de groupe, les pistes envisagées pour la réduction de l'usage et de l'impact des produits phytosanitaires, et d'identifier les éléments de blocage.

Le rédacteur présentera également une synthèse détaillée des diagnostics réalisés.

3.3 Actions de diffusion envisagées

Dans cette partie, il s'agit de présenter :

- les actions prévues au sein du futur du groupe qui permettront de développer des liens avec les acteurs ou les partenaires dans les domaines concernant :
 - ♦ la formation et la transmission de technique : centre de formation, CUMA, réseau DEPHY...
 - ♦ le développement de filières bas intrants : coopératives, organisation de producteurs...
 - ♦ la qualité de l'eau : structure porteuse de SAGE, syndicat de bassin versant...
- les actions de transferts vers d'autres agriculteurs : moyens mis en œuvre et résultats attendus.

Ces actions constituent un élément primordial dans le cas de la mise en place d'un groupe constitué d'exploitations avec des IFT déjà faibles.

3.4 Budget et financement

Cette partie du bilan d'activités aura vocation à synthétiser les données financières de l'année écoulée en lien avec la programmation initiale.

Il s'agit de :

- présenter les principaux chiffres à retenir : coût et plan de financement des différentes actions
- mettre en évidence les décalages de programmation, les reports, les dégagements ou dépenses supplémentaires.

4 Format souhaité et rendu du rapport

De manière générale, il est attendu que le rapport technique et financier de réalisation du programme soit précis et concis.

Il est laissé au rédacteur le libre choix du format de présentation des informations (listes, tableaux, chapitres rédigés...) ou illustrations. Ce format devra néanmoins rendre facile et rapide la compréhension des éléments présentés et devra faire apparaître l'ensemble des informations demandées.

D'autres informations non présentes dans la trame pourront venir compléter le rapport en annexe (revue de presse, comptes rendus de réunions importantes, diaporamas projetés, supports de communication...).

Le rendu du rapport se fera en version numérique au moment de la demande de solde de la subvention.